



succession après remariage

Par **gusslili**, le **18/02/2021** à **08:47**

Bonjour mon père est décédé celui-ci était remarié depuis plusieurs années sous le régime de la communauté ma belle mère a 2 enfants qui sont mariés. Mon père a fait un testament chez le notaire après son mariage pour me léguer ses biens propres (je suis fils unique d un 1er mariage) les terres et la maison où habitait mon père et ma belle mère .Au décès de mon père ma belle mère est partie en maison de retraite à cause de son état de santé. Comment va se passer la succession? Est ce que ma belle mère a droit à quelque chose malgré le testament?

Cordialement

Par **youris**, le **18/02/2021** à **09:55**

bonjour,

la veuve de votre père a droit, comme conjoint survivant, à 1/4 de la succession de son défunt mari.

voir ce lien :

<https://www.notaires.fr/fr/donation-succession/succession/les-droits-du-conjoint-survivant#:~:text=Le%20conjoint%20survivant%20h%C3%A9rite%20de,leurs%20enfants%20ou%20pe>

salutations